

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

VILLE DE LOURDES

(HAUTES-PYRÉNÉES)

L'an deux mille dix-sept et le mercredi quatorze juin, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de LOURDES, convoqués régulièrement le huit juin 2017, se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

Etaient présents :

Josette BOURDEU, Alain GARROT, Marie José MOULET, Bruno VINUALES, Patricia SAYOUS, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Alain ABADIE, Madeleine NAVARRO, Gérald CAPEL, Camille CASTERAN, Michel AUSINA, Nathalie BARZU, Maxime LAFFAILLE, Annette CUQ, Anjelika OMNES, Odile VIGNES, Yacine KASBAOUI, Sandrine FOCHESATO, Michel NICOLAU, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ, Claude HEINTZ.

Etaient excusés:

Jean-Luc DOBIGNARD donne procuration à Madame le Maire, Hervé ABADIE donne procuration à Michel NICOLAU, Marie-France AUZON-LAFFITTE donne procuration à Anjelika OMNES, Annick BALERI donne procuration à Nathalie BARZU.

Etaient absents:

Eric BARZANTI, Michel AZOT, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU.

Secrétaire de séance : Camille CASTERAN.

Mohamed DILMI quitte définitivement la séance avant la lecture de la délibération n° 2.13. Yacine KASBAOUI quitte définitivement la séance pendant la lecture de la délibération n° 2.15. Fabienne BORDE quitte définitivement la séance après le vote de la délibération n° 7.1. Patricia SAYOUS quitte définitivement la séance après le vote de la délibération n° 7.4.

N° 1.1

SERVICES PUBLICS: TARIFS 2017 AVENANT RELATIF A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur: Philippe SUBERCAZES

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la tarification proposée:
 - Installation d'une buvette / débit de boissons temporaire : 50 €
- Installation d'un kiosque à journaux place du champ-commun sud : 83,33 €/mois Le reste des tarifs restant inchangé,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N°1.2

CONVENTION CADRE POUR LA MAISON DE LA SISMICITE VILLE DE LOURDES/C-PRIM/ETAT/COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES

Rapporteur: Annette CUQ

Après avis de la 7e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le contenu de la convention cadre ci-annexée,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer la convention et tous actes découlant de la présente délibération.

N° 1.3

<u>EPIC – OFFICE DE TOURISME :</u> MODIFICATIONS DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

Rapporteur: Bruno VINUALES

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité:

1°) adoptent le rapport présenté,

- 2°) approuvent le remplacement des membres du Conseil des Territoires-GNI siégeant au comité de direction de l'Office de Tourisme, à savoir :
 - Membre titulaire : Christophe FUSTER,
 - Membres suppléants : Sandrine GARAY et Gilles FONTS,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 1.4

CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT RELATIVE AU DEPLOIEMENT DE L'IMAGE ET DE L'ACCUEIL VTT SUR LE SITE DU PIC DU JER

Rapporteur: Bruno VINUALES

Après avis de la 4^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la convention de partenariat ci-annexée,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

N° 2.1

<u>EPIC – OFFICE DE TOURISME DE LOURDES :</u> APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES ET DU COMPTE FINANCIER 2016

Rapporteur: Bruno VINUALES

Le rapport d'activités 2016, le compte financier 2016 de l'Office de Tourisme ayant été approuvés par le Comité de direction de l'Office de Tourisme du 10 avril 2017, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité pour le rapport d'activités 2016 et à la majorité et sept voix contre pour le compte financier 2016, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) prennent acte du rapport annuel établi par Madame la Directrice de l'EPIC Office de Tourisme de Lourdes sur l'activité de cet établissement pendant l'année civile 2016,
- 3°) approuvent le Compte Financier 2016 de l'EPIC Office de Tourisme de Lourdes qui s'établit, conformément à la balance générale, à :

	Dépenses	Recettes
Section d'Investissement	17 199,00 €	21 881,40 €
Section de Fonctionnement	1 816 648,68 €	1 634 169,26 €
Total des deux sections	1 833 847,68 €	1 656 050,66 €

Soit un résultat de l'exercice déficitaire de 177 797,02 € et un résultat global de clôture excédentaire de 64 595,84 € (Résultat de clôture 2015 de 242 392,86 € - 177 797,02 €).

N° 2.2

AVENANT PETIT TRAIN VTL

Rapporteur : Camille CASTERAN

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité : Il est précisé que Monsieur Alain ABADIE ne prend pas part au vote ;

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent l'avenant ainsi que la convention, ci-annexée, à intervenir pour la vente de billets de transport du Petit Train Touristique par les régies municipales du Funiculaire du Pic du Jer et du Château Fort et de son Musée Pyrénéen, aux tarifs suivants :
 - Billet adulte : 7,00 € (au-delà de 12 ans)
 - Billet enfant : 3,50 € (de 6 à 12 ans)
 - Groupe : 6,00 €
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer la convention et tous documents découlant de la présente délibération.

N° 2.3

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJET 2017 DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE – SERVICE VIE CITOYENNE

Rapporteur: Sandrine FOCHESATO

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) sollicitent une subvention au titre des crédits d'Etat plan départemental d'actions de sécurité routière à hauteur de 35 %,
- 3°) autorisent Madame le Maire d'entreprendre toute démarche et signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.4

DEMANDE DE SUBVENTION SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER

Rapporteur : Madame le Maire

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- 3°) sollicitent une aide auprès de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 80 %,
- 4°) autorisent Madame le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.5a

COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Compte de Gestion 2016 du Budget Principal de Monsieur le Trésorier,
- 3°) approuvent le Compte Administratif 2016 du Budget Principal, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.5b

COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET DE L'EAU

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE,

Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Compte de Gestion 2016 du budget annexe de l'Eau de Monsieur le Trésorier,
- 3°) approuvent le Compte Administratif 2016, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.5c

COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe de l'Assainissement de Monsieur le Trésorier,
- 3°) approuvent le Compte Administratif 2016, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.5d

COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe du parking municipal de la Merlasse de Monsieur le Trésorier,
- 3°) approuvent le Compte Administratif 2016, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.5e

COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DU GOLF

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie autonome du Golf et de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Compte de Gestion 2016 du budget annexe du Golf de Monsieur le Trésorier,
- 3°) approuvent le Compte Administratif 2016, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.5f

COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

1°) adoptent le rapport présenté,

- 2°) approuvent le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe des Opérations Funéraires de Monsieur le Trésorier,
- 3°) approuvent le Compte Administratif 2016, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.5g

COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Compte de Gestion 2016 du budget annexe de l'unité fermière multiviandes de Monsieur le Trésorier,
- 3°) approuvent le Compte Administratif 2016, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.5h

COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER

Rapporteur: Gérald CAPEL

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe du Pic du Jer de Monsieur le Trésorier.

- 3°) approuvent le Compte Administratif 2016, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.5i

COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA PLAINE D'ANCLADES

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe du Lotissement de la Plaine d'Anclades de Monsieur le Trésorier,
- 3°) approuvent le Compte Administratif 2016, étant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.6

BUDGET PRINCIPAL: AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2016

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2016 du Budget Principal et constatant que les résultats comptables font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 685 886,68 euros,
- un besoin de financement de la section d'investissement sans les restes à réaliser de 507 742,56 euros.

1°) décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation de l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 10- 1068- 012 « dotation »...... 507 742,56 €.

Report de l'excédent de fonctionnement à la Section de fonctionnement du Budget Supplémentaire 2017 :

- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 2.7

BUDGETS ANNEXES: AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2016

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Anjelika OMNES et six voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

1°) décident d'affecter, ainsi qu'il suit, les résultats d'exploitation de l'exercice 2016 des budgets à caractère industriel ou commercial :

BUDGET DE L'EAU

a) Excédent d'exploitation de	+408 680,58 €
b) Résultat de clôture investissement : Excédent restes à réaliser en dépenses	
+ restes à réaliser en recettes	0,00 €
Solde Section d'Investissement	+ 600 095,92 €
Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploita 2017 :	tion du Budget Supplémentaire
Compte 002 «excédent d'exploitation reporté»	408 680,58 €
Report de l'excédent d'investissement à la Section Supplémentaire 2017 :	· ·
Compte 001 «excédent d'investissement reporté»	679 144,77 €.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

a) Excédent d'exploitation de+ 2 268 361,98 €
b) Résultat de clôture Investissement : Excédent+2 489 972,98 € - restes à réaliser en dépenses462 873,68 € + restes à réaliser en recettes+0,00 €
Solde Section d'Investissement+2 027 099,30 €
Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2017 :
Compte 002 «excédent d'exploitation reporté»
Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2017 : Compte 001 «excédent d'investissement reporté»
BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE
a) Excédent d'exploitation de+ 21 959,29 €
b) Résultat de clôture investissement : Excédent+ 79 971,29 €
Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2017 : Compte 002 «excédent d'exploitation reporté»
Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2017 : Compte 001 «excédent d'investissement reporté»
BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DU GOLF
a) Déficit d'exploitation de152 764,17 €
b) Résultat de clôture Investissement : Excédent+209 653,01 € restes à réaliser en dépenses
Solde Section d'Investissement : Excédent+204 833,03 €
Report du déficit d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2017 :
Compte 002 «déficit d'exploitation reporté»
Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2017 : Compte 001 «excédent d'investissement reporté»

BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

a) Excédent d'exploitation de+ 45 796,96 €
b) Résultat de clôture d'investissement+ 8 923,13 €
Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2017 : Compte 002 «excédent d'exploitation reporté»
Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2017 : Compte 001 «excédent d'investissement reporté»
BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES
a) Excédent d'exploitation+36 480,62 €
b) Résultat de clôture Investissement : Excédent
Solde Section d'Investissement : Déficit
Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2017 : Compte 002 «excédent d'exploitation reporté»
Report de l'excédent d'investissement à la Section d'investissement du Budget Supplémentaire 2017 : Compte 001 «excédent d'investissement reporté»
BUDGET DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER
a) Excédent d'exploitation
b) Résultat de clôture Investissement : Excédent+20 046,20 € restes à réaliser en dépenses41 008,44 € + restes à réaliser en recettes0,00 €
Solde Section Investissement : 20 962,44 €
Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2017 :
Compte 002 «excédent d'exploitation reporté»
Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2017 : Compte 001 «excédent d'investissement reporté »

BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA PLAINE D'ANCLADES

a)section de fonctionnement – solde égal à zéro

b) Résultat de clôture d'investissement.....+ 45 000,00 €

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2017 :

Compte 001 «excédent d'investissement reporté»...... 45 000 €

2°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.8a

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur: Gérald CAPEL

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Principal,
- 3°) précisent que le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Principal s'établit au total en mouvements budgétaires de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	410.080,00 €	410.080,00 €
Section d'Investissement	5.506.206,00 €	5.506.206,00 €
Total général	5.916.286,00 €	5.916.286,00 €

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.8b

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 : BUDGET DE L'EAU

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe de l'Eau qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	409 028,00€	409 028,00 €
Section d'Investissement	288 146,00 €	288 146,00 €
	697 174,00 €	697 174,00 €

- 3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.8c

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 : BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe de l'Assainissement qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

Docottos

	Depenses	Receiles
Section d'Exploitation	2 291 552,0	00€ 2 291 552,00€
Section d'Investissement	4 018 269,00 €	4 018 269,00 €
	6 309 821,00 €	6 309 821,00 €

- 3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.8d

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 : BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe du Parking Municipal de la Merlasse qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	21 959,00 €	21 959,00 €
Section d'Investissement	79 972,00 €	79 972,00 €
	101 931,00 €	101 931,00 €

- 3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.8e

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 : BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DU GOLF

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe de la Régie Autonome du Golf qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	Recettes
Section d'Exploitation	170 064,00 €	170 064,00 €
Section d'Investissement	209 654,00 €	209 654,00 €
	379 718,00 €	379 718,00 €

- 3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.8f

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 : BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Rapporteur: Gérald CAPEL

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe des Opérations Funéraires qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	Recettes
Section d'Exploitation	45 797,00 €	45 797,00 €
Section d'Investissement	<u>8 930,00 €</u>	<u>8 930,00 €</u>
	54 727,00 €	54 727,00 €

- 3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.8g

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 : BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe de l'Unité Fermière Multiviandes qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	Recettes
Section de Fonctionnement	36 480,00 €	36 480,00 €
Section d'Investissement	23 212,00 €	23 212,00 €
	59 692,00 €	59 692,00 €

- 3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.8h

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 : BUDGET DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe du Funiculaire du Pic du Jer qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	Recettes
Section d'Exploitation	74 000,00 €	74 000,00 €
Section d'Investissement	50 779,00 €	50 779,00 €
	124 779,00 €	124 779,00 €

- 3°) indiquent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.8i

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 : BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA PLAINE D'ANCLADES

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe du lotissement de la plaine d'Anclades qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Section d'Investissement	45 000,00 €	45 000,00 €
	45 000,00 €	45 000,00 €

- 3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.9

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident l'admission en non-valeur pour les budgets et les montants suivants :
 - Budget Principal pour un montant de 35 290,90 €,

- Budget annexe des Opérations Funéraires pour un montant de 32,00 €,
- 3°) ouvrent les crédits nécessaires au budget principal compte 65-6541-012 et au budget annexe des opérations funéraires,
- 4°) précisent que les titres de recette admis en non-valeur figurent en annexe de la présente délibération,
- 5°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 2.10

TAXE DE SEJOUR: TARIFS 2018 - FIXATION

Rapporteur : Madame le Maire

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et neuf voix contre, celles de Bruno VINUALES, Anjelika OMNES, Marie-France AUZON-LAFFITTE, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) fixent ainsi qu'il suit les tarifs à appliquer à partir du 1er janvier 2018 :

Catégories d'hébergement	Taxe communale	Taxe additionnell e départemen tale	Total
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,64 €	0,26 €	2,90 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,18 €	0,22€	2,40 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,73 €	0,17 €	1,90 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,18 €	0,12€	1,30 €

Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de	0,82 €	0,08 €	0,90 €
classement touristique équivalentes Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-cars et parcs de stationnement par tranche de 24h et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,64 €	0,06 €	0,70 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,36 €	0,04 €	0,40 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,36 €	0,04 €	0,40 €
Terrains de camping et de caravanage 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,27 €	0,05 €	0,30 €
Terrains de camping et de caravanage 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,02 €	0,22 €

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 2.11

COUVERTURE DU BOULODROME DE LA VILLE DE LOURDES – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2017 DYNAMISATION DES COMMUNES URBAINES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Patricia SAYOUS

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le projet de couverture du boulodrome et en conséquence le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- 3°) sollicitent une aide dans le cadre de l'appel à projet dynamisation urbaine lancé par le Conseil départemental à hauteur de 50 %,
- 4°) autorisent Madame le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N°2.12

DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS : RAPPORTS ANNUELS 2016

Rapporteurs : Alain ABADIE et Gérald CAPEL

Les membres du Conseil municipal prennent acte des rapports annuels 2016 établis par les délégataires pour l'exploitation des services publics ci-après :

- la gestion de l'eau potable,
- la gestion de l'assainissement,
- les transports urbains,
- les petits trains routiers touristiques,
- le parc de stationnement Peyramale,
- le cinéma municipal,
- l'embarcadère du lac de Lourdes.

N° 2.13

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2016 : RAPPORT D'UTILISATION

Rapporteur: Gérald CAPEL

Les membres du Conseil municipal prennent acte de cette communication.

N° 2.14

<u>PELERINAGE DES GENS DU VOYAGE – TERRAIN DU PETIT COUVENT :</u> INDEMNITES DU FERMIER

Rapporteur: Madeleine NAVARRO

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident de verser en 2017 une indemnité à l'EARL DU BEOUT, qui exploite le terrain du Petit Couvent pour l'accueil des gens du voyage,
- 3°) précisent que l'indemnité s'élèvera à 9 000 € ; un acompte de 4 500 € sera mandaté au mois de juillet de l'exercice en cours et le solde de 4 500 € dans le courant de la première quinzaine du mois de septembre,
- 4°) indiquent que les crédits sont prévus au budget principal 2017 Compte 011 6132 524 5.24.100,

5°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 2.15

AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE DETENTE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET TOURISME DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 1ère SESSION 2017

Rapporteur : Alain ABADIE

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le projet de création d'un espace de détente quai Saint-Jean,
- 3°) sollicitent une aide dans le cadre de l'appel à projet tourisme lancé par le Conseil Départemental à hauteur de 50 %,
- 4°) adoptent en conséquence le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- 5°) autorisent Madame le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.16

EMISSION DE TITRES DE RECETTES SUITE A DES REMBOURSEMENTS SUR TRAVAUX

Rapporteur: Madame le Maire

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent l'émission de titres de recettes en annulation des dépenses injustifiées,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 2.17

ACQUISITIONS ET CESSIONS BILAN 2016

Rapporteur : Madame le Maire

Les Membres du Conseil Municipal prennent acte des mutations des droits réels immobiliers réalisées en 2016, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 2.18

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT : PARTICIPATION COMMUNALE 2017

Rapporteur : Alain GARROT

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement sur la base, en 2017, d'une contribution de 0,75 € par habitant, soit un montant de 10 770,75 €,
- 3°) précisent que les crédits sont inscrits au compte 65 6558 63 0 02 220,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 2.19

AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2017 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur: Alain ABADIE

Après avis de la 9° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et deux abstentions, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE et Claude HEINTZ :

- 1°) approuvent le rapport présenté,
- 2°) décident de l'ouverture des Autorisations de Programme et Crédits de paiement sus mentionnés,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 3.1

GEMAPI: VALIDATION D'UN ESPACE DE MOBILITE ADMISSIBLE

Rapporteur : Bruno VINUALES

Après avis de la 7° commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le périmètre de l'espace de mobilité admissible des Gaves ainsi que les règles de gestion s'y référent,
- 3°) valident le tracé de l'espace de mobilité présenté sur la carte jointe en annexe.

N° 3.2

TRAVAUX VILLA SULLY: CONVENTION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Alain ABADIE

Après avis de la 7° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et cinq voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ; Anjelika OMNES ne prend pas part au vote :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public à intervenir ci-annexée,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 3.3

PROJET RN 21 2X2 VOIES – ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER D'ADE-LOURDES : DESIGNATION D'UN PROPRIETAIRE

Rapporteur : Alain ABADIE

Après avis de la 7° commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et cinq abstentions, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

1°) adoptent le rapport présenté,

- 2°) désignent Monsieur Alain ABADIE et Monsieur Marc Albert NONON, demeurant à Lourdes, rue Ampère et propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre concerné,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 3.4

PLACE DE LA REPUBLIQUE : REPRISE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC SUPPRESSION D'UNE ARMOIRE DE COMMANDE

Rapporteur: Alain ABADIE

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le projet de reconversion de l'éclairage de la Place de la République,
- 3°) s'engagent à verser au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE 65) au titre de la participation communale la somme de 2 700,00 € qui sera prélevée au compte 204-20141582-814-0 02 228, étant précisé que la contribution communale définitive sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la ville,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

N° 3.5

RUE DU BOURG : RECONVERSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Alain ABADIE

Après avis de la 7° commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le projet de reconversion de l'éclairage de la rue du Bourg,
- 3°) s'engagent à verser au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE 65) au titre de la participation communale la somme de 4 400,00 € qui sera prélevée au compte 204-20141582-814-0 02 228, étant précisé que la contribution communale définitive sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la ville,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

N° 3.6

CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE SUR LA ZONE ECONOMIQUE DE SAUX A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES

Rapporteur : Alain ABADIE

Après avis des 7e et 9e commissions, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la cession du terrain cadastré section DK n° 181 d'une superficie de 1 584 m², propriété de la ville, situé sur la zone d'activité économique de Saux au prix de 33 000 € à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique ainsi que toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

N° 3.7

PAPI : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LOURDES, LE PLVG ET LES PROPRIETAIRES PRIVES POUR LA POSE DE REPERES DE CRUES

Rapporteur: Annette CUQ

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) autorisent Madame le Maire à signer les conventions entre la commune, le PLVG et les propriétaires privés pour permettre l'implantation de repères de crues,
- 3°) acceptent la participation de la ville à hauteur de 60 € par repère.

N° 4.1

CONDITIONS ET REGLEMENT RELATIFS A LA MISE A DISPOSITION DE MATERIEL COMMUNAL ET DU PRINCIPE DE CAUTION

Rapporteur: Philippe SUBERCAZES

Après avis des 2e et 9e commissions, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent les conditions de mise à disposition du matériel communal, les termes du règlement et le principe de caution, ci-annexé,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 4.2

DÉNOMINATION SQUARE DE LA MEDAILLE MILITAIRE

Rapporteur: Madeleine NAVARRO

Après avis de la 2^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident de dénommer le square situé au Boulevard du Lapacca à l'intersection de la rue Louis Capdevielle « *Square de la Médaille Militaire* »,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

N° 4.3

LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

Rapporteur : Marie José MOULET

Après avis de la 2^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité : Il est précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote ;

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la demande des trois licences « entrepreneur de spectacles », une pour chaque catégorie,
- 3°) désignent Madame le Maire comme détentrice de ces trois licences d'entrepreneur au nom de la ville et l'autorisent à effectuer les demandes de licences au nom de la ville et à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 4.4

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LA VILLE DE LOURDES

ET L'ASSOCIATION DES CLIENTS ET DES SOCIETAIRES

DE LA BANQUE POPULAIRE OCCITANE (ACB)

Rapporteur: Marie José MOULET

Après avis des 2° et 9° commissions, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent les termes de cette convention de partenariat entre la ville de Lourdes et l'Association des Clients et des Sociétaires de la Banque Populaire Occitane (ACB) ciannexée,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 4.5

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE ROBERT HOSSEIN

Rapporteur: Marie José MOULET

Après avis de la 2^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent les termes de ce règlement intérieur à intervenir ci-annexé,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 4.6

MUSEE PYRENEEN: PROLONGATION DE LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN CONSERVATEUR PAR LES SERVICES DES MUSEES DE FRANCE

Rapporteur : Odile VIGNES

Après avis favorable de la 2° commission réunie le 2 juin 2017, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) valident la prolongation de la mise à disposition à titre gracieux d'un Conservateur par les services des Musées de France pour intervention sur le site du Château-Fort / Musée Pyrénéen jusqu'au 30 septembre 2017,
- 3°) décident du remboursement des frais d'hébergement, de déplacement, de restauration qui seront engagés par le Conservateur dans le cadre de sa mission d'assistance et de conseil.
- 4) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 4.7

CONVENTION DE PARTENARIAT « PAYSAGE DE VILLE » : VILLE DE LOURDES – ECOLE SUPERIEURE D'ART DES PYRENEES

Rapporteur : Marie José MOULET

Après avis des 2° et 9° commissions, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la convention de partenariat ci-annexée à intervenir entre la ville de Lourdes et l'ESA des Pyrénées, et notamment une participation financière maximale de la ville d'un montant de 27 000 € TTC, versée sur trois ans,
- 3°) approuvent la mise à disposition gratuite d'un local à partir du 1er octobre 2017 pour toute la durée de réalisation du projet (jusqu'en janvier 2019),
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer la convention et tous actes découlant de la présente délibération.

N°4.8

MISE EN VALEUR DU CHATEAU FORT DE LOURDES ET DE SON MUSEE PYRENEEN VALIDATION D'UN SCENARIO

Rapporteur : Madame le Maire

Après avis de la 2^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la réalisation d'un projet de mise en valeur du château fort et de son Musée à hauteur de 14 M €,
- 3°) approuvent la reprise de l'étude de programmation,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 5.1

SPORTS: AFFECTATION DE L'AIDE AU SPORT

Rapporteur: Patricia SAYOUS

Après avis de la 4^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité:

1°) adoptent le rapport présenté,

- 2°) accordent des aides exceptionnelles comme indiqué ci-dessus aux clubs sportifs dans le cadre des crédits qui sont prévus à cet effet au Budget Primitif 2017 compte 65-6574-401,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 6.1

FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX OUVRANT DROIT A L'OCTROI D'UN LOGEMENT DE FONCTION POUR NÉCESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Rapporteur : Fabienne BORDE

Après avis favorable de la 6^e commission réunie le 13 juin 2017, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) fixent comme indiqué ci-dessus la liste des emplois pour lesquels sera attribué un logement de fonction par nécessité absolue du service.

N° 6.2

TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS 2017 ET CREATION D'EMPLOI

Rapporteur : Fabienne BORDE

Après avis favorable de la 6° commission réunie le 13 juin 2017, les membres du Conseil municipal, à la majorité et six abstentions, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident de la création d'un emploi à temps complet appartenant au cadre d'emploi des Conservateurs territoriaux tel que précisé ci-dessus,
- 3°) décident de la création d'un emploi de rédacteur principal de 2° classe à temps complet tel que précisé ci-dessus,
- 4°) fixent le tableau théorique des effectifs titulaires et stagiaires pour l'année 2017, annexé à la présente délibération, à 275 dont 274 emplois à temps complet, 1 emploi à temps non complet, dont 4 emplois fonctionnels,
- 5°) précisent que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget,

6°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

N° 6.3

COMMISSION PARITAIRE DE GESTION DES SERVICES COMMUNS ET MUTUALISES DESIGNATION DE TROIS DELEGUES

Rapporteur : Fabienne BORDE

Après avis favorable de la 6° commission réunie le 13 juin 2017, les membres du Conseil municipal, à la majorité et une voix contre, celle de Claude HEINTZ :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) désignent, après avoir décidé à l'unanimité de procéder par un vote à mains levées, les trois délégués qui siègeront au sein de la Commission paritaire de gestion des services communs et mutualisés ainsi qu'il suit :
 - Fabienne BORDE
 - Madeleine NAVARRO
 - Gérald CAPEL,
- 3) autorisent Madame le Maire à prendre toutes dispositions relative à l'exécution de la présente délibération.

N° 6.4

CRÉATION D'UN POSTE D'APPRENTI AUX ESPACES VERTS

Rapporteur : Fabienne BORDE

Après avis favorable de la 6° commission réunie le 13 juin 2017, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la création d'un poste d'apprenti au Service des Espaces Verts pour la préparation d'un BTS « Aménagement Paysager » à compter de septembre 2017 pour une période de 2 ans,
- 3°) précisent que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2017,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération, et notamment ledit contrat.

N° 6.5

RENOUVELLEMENT DE MISES A DISPOSITION

Rapporteur: Fabienne BORDE

Après avis favorable de la 6° commission réunie le 13 juin 2017, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) prennent acte des mises à disposition de fonctionnaires territoriaux présentées auprès :
 - √ du Pelotaris Club Lourdais
 - √ du Tennis Club Lourdais,
- 3) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération, notamment les conventions à intervenir fixant les modalités de remboursement.

N° 7.1

<u>EGLISE DU SACRE-CŒUR - RELAIS RADIOTELEPHONIQUE : AVENANT DE TRANSFERT AU PROFIT DE LA SOCIETE FREE MOBILE DE LA CONCESSION CONCLUE AVEC INFRACOS</u>

Rapporteur : Alain ABADIE

Après avis de la 7° Commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent les termes de l'avenant de transfert à intervenir ci-annexé, et autorisent le transfert à FREE Mobile des droits et obligations nés de la convention susvisée,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 7.2

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CE N° 195 : SENTIER DU FORT

Rapporteur: Madeleine NAVARRO

Après avis de la 7° commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le principe de l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée section CE n° 195, sise sentier du Fort à Lourdes, d'une superficie de 328 m², pour un montant forfaitaire de cinq cent euros (500 €) pour la totalité de la parcelle,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 7.3

LOCAUX ANCIENNE STATION GARE D'EXCURSIONS JEANNE D'ARC, 2 BOULEVARD DU LAPACCA: CONVENTION VILLE DE LOURDES / SYNDICAT DES LOUEURS D'AUTOCARS DE LOURDES ET REGION

Rapporteur: Madeleine NAVARRO

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent les termes de la convention à intervenir ci-annexée pour la mise à disposition desdits locaux au profit du Syndicat des Loueurs d'Autocars de LOURDES et Région, à titre gratuit et pour une durée d'un an tacitement renouvelable,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 7.4

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU CENTRE PYRENEEN DES RISQUES MAJEURS ENTRE LA VILLE DE LOURDES ET LE C-PRIM

Rapporteur : Alain ABADIE

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le contenu de la convention de mise à disposition ci-annexée à intervenir,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer la convention et tous actes découlant de la présente délibération.

N° 8.1

DECISIONS DU MAIRE : COMPTE RENDU

Rapporteur : Madame le Maire

VV

Le Maire,

osette BOURDEU

Vice-présidente du Conseil départemental

des Hautes-Pyrénées

	*	